## ANNEXE C: DECLARATION DES OPERATIONS DES PERSONNES EXERCANT DES RESPONSABILITES **DIRIGEANTES**

John Danilovich 13 Pelham Crescer 11 - un membre des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de l'emetteur,

Date et signature

- un responsable de haut niveau qui, sans être membre des organes visés au tiret précédent, dispose d'un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement l'émetteur et du pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution future et la stratégie d'entreprise de cet émetteur.
- 12 le conjoint de la personne exerçant des responsabilités dirigeantes, ou tout autre partenaire de cette personne considéré comme l'équivalent du conjoint par la loi nationale de la personne concernée,
- les enfants qui, en vertu de leur loi, sont à charge de la personne exerçant des responsabilités dirigeantes,
- tout autre parent de la personne exerçant des responsabilités dirigeantes qui partage le même domicile depuis au moins un an à la date de l'opération concernée,
- toute personne morale, patrimoine fiduciaire ou autre trust, ou toute association sans personnalité juridique dont les responsabilités dirigeantes sont excreées par une personne visée au point 12) du présent article ou aux trois tirets précédents du présent point, ou qui est directement ou indirectement contrôlée par cette personne, ou qui a été constituée au bénéfice de cette personne, ou dont les intérêts économiques sont substantiellement équivalents à ceux de cette personne.
- 13 Par acquisition, on entend non sculement les achats, mais également toute autre opération dont le résultat est l'acquisition d'instruments financiers
- 14 Par cession, on entend non seulement les ventes mais également toute autre opération dont le résultat est la cession d'instruments financiers